

Nos délais d'intervention sur le domaine public

Afin d'améliorer la qualité du service rendu à ses habitants, la Ville d'Angoulême se mobilise pour répondre au mieux aux demandes concernant l'espace public. Ainsi, nos équipes s'engagent à intervenir :



DANS L'HEURE

dès lors qu'il s'agit de questions liées à la sécurité, la Ville s'engage à répondre aux interventions d'urgence. Il s'agit de tout ce qui touche à la sécurité des biens et des personnes.

Ex : un obstacle sur la chaussée, un câble électrique à terre, un mur qui s'écroule.



SOUS 7 JOURS

pour les signalements intégrés dans les opérations courantes, programmées chaque semaine.

Ex : intervention de propreté sur l'espace public.



PLUS D'1 MOIS

les travaux dépendant de conditions climatiques particulières ou devant faire l'objet d'une programmation importante en raison des impacts sur l'espace public peuvent être pris en charge dans des délais plus importants.

Ex : la réparation importante de voirie, la modification de la circulation par l'installation d'aménagement routier comme des dos d'âne. La tonte différenciée des espaces verts.



SOUS 3 JOURS

si vos demandes concernent la vie quotidienne.

Ex : le ramassage des déchets par la brigade cœur de ville, la remise en fonctionnement d'un carrefour à feux tricolores.

Pour toutes les questions liées aux dépôts sauvages, la Ville a mis en place une équipe dédiée, «la brigade cœur d'agglo» qui intervient rapidement dans le cadre de sa tournée ou en réponse à tout signalement.



MOINS D'1 MOIS

les actions nécessitant l'intervention d'un tiers peuvent prendre plus d'une semaine.

Ex : interventions des concessionnaires réseaux, intervention sur des panneaux de signalisation ou du mobilier urbain, travaux de maintenance (réparation de chaussée non urgente).